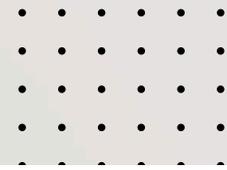


npp sè è 0 0 u

s 0 s 0 n è s



n 0 0 è



M M M



E E

NRN0 0 0

TSLLLO 0



LNIONIMLITSIRL

I m TSI



___ TSI



SOMMAIRE

?

Page 3

? ? ? ? ?

Page 4

? ? ? ? ?

Page 5

? ? ? ? ? ?

Page 6

? ? ? ?

Page 8

? ? ? ? ?

Page 10

? ? ? ? M ? ? ?

Page 12

??

? ? ? ? ? ?

Page 13

?

Page 14

?

Page 16



C

Notre Association Départementale des Pupilles de L'Enseignement Public de la Seine Maritime (PEP 76) est une association « loi 1901 » créée en 1916.

Revendiquant son appartenance au secteur privé non lucratif et plus largement à l'Économie Sociale et Solidaire, notre association affirme et met en action les valeurs historiques des PEP.



LAÏCITÉ SOLIDARITÉ ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

100 ans d'expérience

Pour accompagner toutes les personnes au service d'une société inclusive

Un réseau associatif national

Acteur majeur de l'Éducation Populaire et de l'Économie Sociale et Solidaire

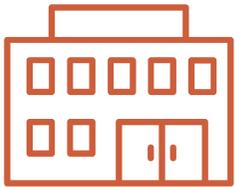
Trois domaines d'actions

**Le social et médico-social
Les politiques éducatives de proximité
L'éducation, la culture et les loisirs**

Les PEP 76, en Seine-Maritime et dans l'Eure :

**3000 enfants, adolescents et familles
accompagnés chaque année
Plus de 400 salariés
engagés au service des personnes**

D ID



Le CMPP est un établissement médico-social financé par l'Agence Régionale de Santé de Normandie et porté par l'Association Départementale des PEP 76 (loi 1901). Le second "P" de CMPP correspond au terme "Pédagogique" qui représente le lien historique que nous avons avec l'éducation nationale.



Votre enfant est accueilli au CMPP ?

Des difficultés ont été détectées à la maison, à la crèche, à l'école, par le médecin...

Tous les jeunes de 0 à 20 ans qui ont besoin d'un accompagnement et de soins sont reçus sans autre condition.



Comment ça se passe ?

Nous pouvons vous proposer :

- un suivi régulier et adapté
- des consultations sur rendez-vous dans nos locaux



Dois-je payer ?

Vous n'avancez pas les frais, les séances sont prises en charge par la sécurité sociale sans condition de ressources.



Le contrat d'accompagnement ?

En tant que parents vous donnez votre accord pour engager les consultations et le suivi au CMPP. Toute absence doit, dans la mesure du possible, être signalée.



D

D

D



D

D

D

DD

D

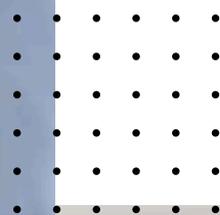
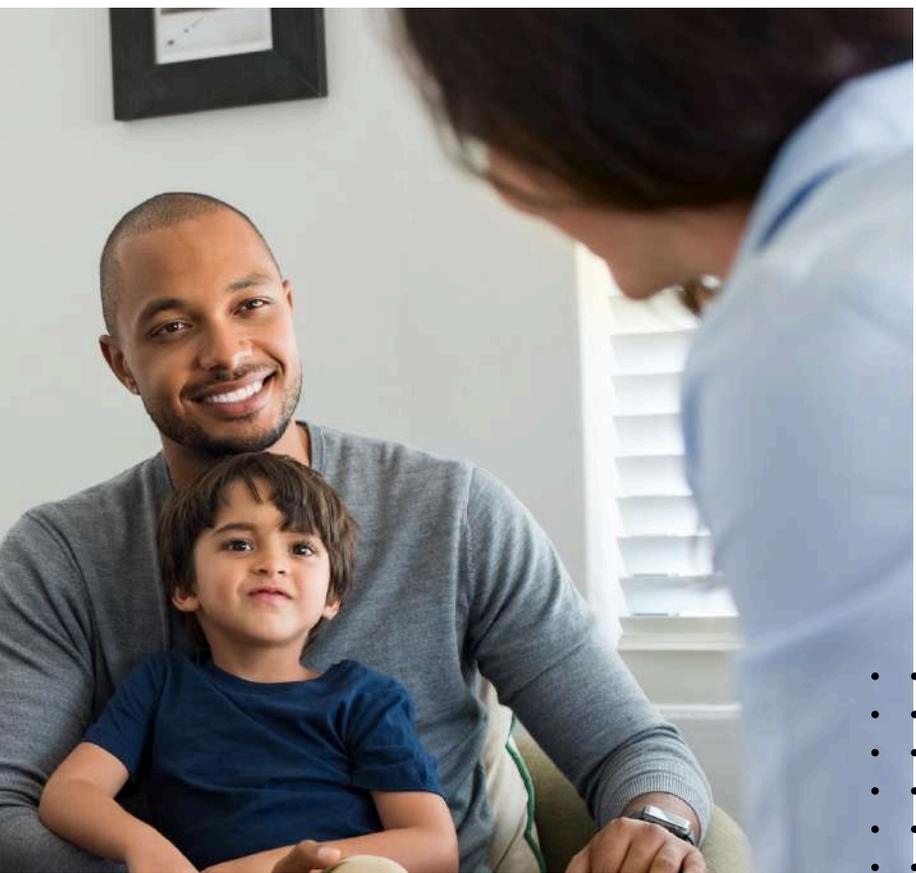
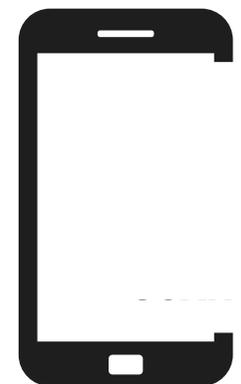


Un projet d'accompagnement personnalisé sera proposé à votre enfant. Cet accompagnement sera global, construit et coordonné avec l'équipe pluridisciplinaire. Le dialogue et l'échange sont essentiels.

En tant que parents, vous aurez une place centrale dans ce parcours. Lors des séances, des objectifs seront travaillés. Vous recevrez des comptes rendus et des bilans qui vous seront expliqués.

Vous pourrez poser des questions à tout moment. N'hésitez pas à échanger avec les professionnels. Ici nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant se sente bien dans tous ses lieux de vie (école, maison,...)

Vous pouvez consulter en salle d'attente ou scannant ce QR code notre **règlement de fonctionnement**





E

E

E

E

L'équipe de direction

Notre équipe de direction est composée d'une Direction Administrative et Pédagogique et d'une Direction Médicale.

Le secrétariat

Les secrétaires s'occupent de l'inscription administrative et de la planification des rendez-vous.

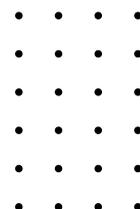
Une équipe médicale

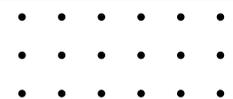
Composée de médecins: Pédopsychiatres, Psychiatres, Pédiatres, Médecins généralistes.

Sous la responsabilité de la direction médicale, ils garantissent une prise en charge médicale et coordonnent le travail des professionnels pour assurer un parcours fluide à votre enfant.



Les secrétaires sont souvent vos premiers interlocuteurs à l'accueil ou au téléphone.





C

C

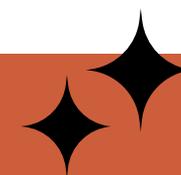
C

Notre équipe est également composée de (F/H) :

- D'un service social qui a pour missions principales d'accueillir et d'accompagner les familles dans le cadre de l'insertion sociale et scolaire de leur enfant, du premier rendez-vous et tout au long du parcours de soins, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement et les partenaires extérieurs.
- Psychomotriciens.nnes, Orthophonistes, Éducateurs.rices, Psychopédagogues et Psychologues.

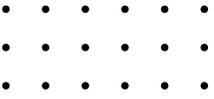
Selon leur spécialité, ils assurent le suivi de votre enfant en fonction de ses diverses difficultés (psychologiques, familiales, scolaires, sociales...).

Certains membres de l'équipe accompagnent les enfants à partir d'activités, de dessins, de jeux, de temps d'écoute et de paroles.



Les agents d'entretien et de maintenance rendent nos locaux propres, agréables et fonctionnels.



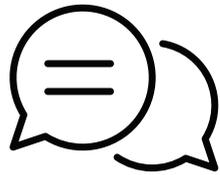


C

C

C

C



1

L'entretien d'accueil

Lors de la pré-admission nous vous présentons le CMPP et les modalités d'engagement.

Cet échange permet d'affiner la demande de soins et de finaliser le dossier administratif.

Si l'établissement ne peut pas répondre aux besoins de votre enfant, nous pourrions vous réorienter.

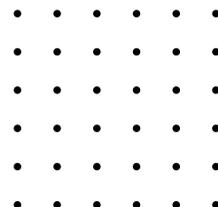
2

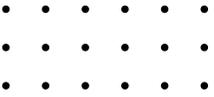


Les premières consultations

Elles permettent d'évaluer la situation et d'élaborer le projet d'accompagnement et de soins.

Des bilans complémentaires pourront être envisagés si besoin.



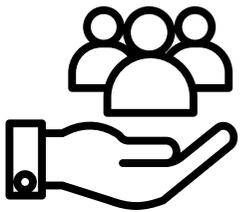


3

L'accompagnement

Le projet est évalué en continu avec vous et s'adapte à l'évolution de votre enfant. Au sein du CMPP, diverses formes d'aides peuvent être envisagées et font l'objet d'un contrat entre l'établissement, l'enfant ou l'adolescent et sa famille.

L'aide peut être individuelle, ou en groupe, mais aussi familiale et parentale. L'accompagnement s'effectue sur un mode ambulatoire à raison d'une ou plusieurs fois par semaine/mois suivant le projet d'accompagnement mis en place.

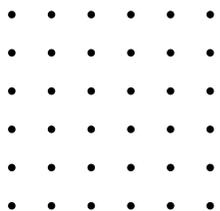


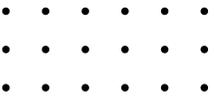
La fin des soins

Elle peut être à l'initiative des professionnels et/ou de la famille. Une réorientation vers d'autres services complémentaires ou plus adaptés peut également vous être proposée.



4





C C C
C C C

Le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Le personnel du CMPP veille à appliquer les RBPP élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS).

** La HAS est une autorité publique indépendante qui a pour mission d'élaborer des études et textes de références scientifiquement valides et décrivant des modes de prises en charge de qualité.*

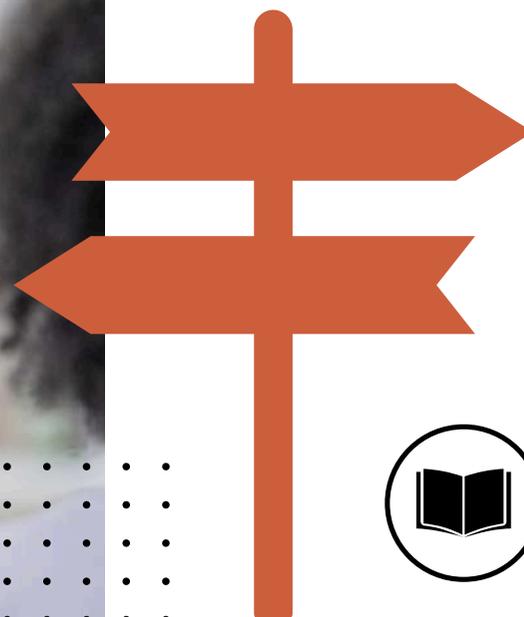


Une liberté de choix dans l'accompagnement de votre enfant

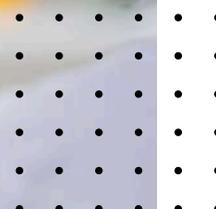
Le CMPP doit respecter votre liberté de choix.

Vous avez par exemple le droit d'être en désaccord sur la suite du parcours proposé pour votre enfant ou sur le diagnostic évoqué par nos soins.

Le dialogue et l'échange sont primordiaux.



C C C C
C C C
C C





La responsabilité du CMPP

Nous nous engageons à honorer les rendez-vous fixés, à vous orienter vers les bilans nécessaires pour établir un diagnostic, à construire avec vous un projet de soins adapté, en continu, selon les besoins de votre enfant.

Nous pouvons vous accompagner, vous écouter et vous conseiller en vous proposant des temps de parole ou de guidance parentale. Une mise en relation avec des associations de familles peut également vous être proposée si besoin.



Le secret professionnel

Le personnel du CMPP a l'obligation de respecter les règles du secret professionnel*. Avec votre accord, des informations strictement nécessaires concernant votre enfant peuvent être échangées avec des partenaires essentiels (écoles, crèches, services sociaux, médecins...). Vous pourrez à tout moment vous opposer à des échanges d'informations suivant les interlocuteurs ou la nature des informations.

*Sauf cas particuliers encadrés par la loi

L'accès au dossier

Vous pouvez avoir accès :

- À toutes les informations contenues dans le dossier de votre enfant ;
- aux bilans, comptes -rendus qui vous sont remis ou adressés.

Vous devez formuler une demande écrite (mail/courrier) auprès de la direction du CMPP.



Informatique et libertés

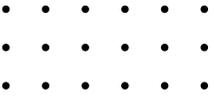
Le CMPP a des moyens informatiques pour gérer les dossiers.

Nous nous engageons à protéger vos données personnelles.

Les informations de votre enfant font l'objet d'un enregistrement informatique. Vous pouvez vous opposer au stockage informatique des données.



?



?

?

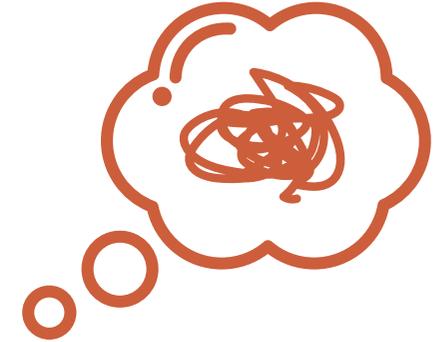


?

?

?

?



Des recours sont possibles

N'hésitez pas à vous manifester de vive voix auprès des professionnels.elles du CMPP et de la direction avant d'envisager d'autres recours. Il peut parfois s'agir de lever des incompréhensions par le dialogue.

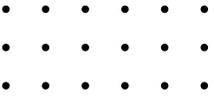
Quoi qu'il arrive, les échanges doivent se faire dans un respect mutuel.

Dans certaines situations un médiateur peut vous aider.

La liste des personnes qualifiées est affichée en salle d'attente.

Des associations de familles peuvent aussi vous soutenir et vous éclairer, la liste de ces personnes est à votre disposition et nous pouvons vous orienter si nécessaire.





B B B B

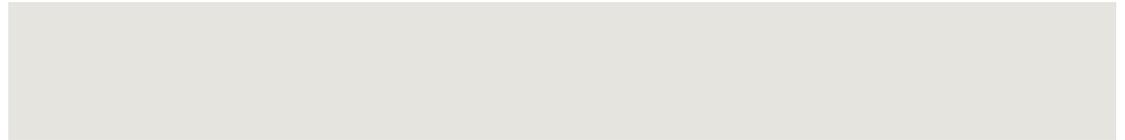
B B B



Un.e assistant.e de service social

est à votre disposition au CMPP pour vous expliquer les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier tout au long du parcours de votre enfant.

Ses coordonnées :

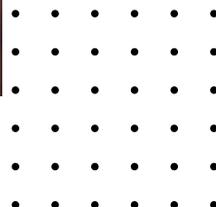


Des associations de familles et d'autres ressources du territoire peuvent également vous aider dans vos démarches.

Plus d'informations sur le site internet du pôle ressource handicap :

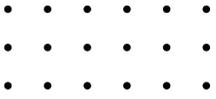


www.prh76.fr



C

C



- **Allô parents bébé : 0 800 00 34 56.** C'est un numéro gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents, grands-parents et proches de l'enfant, dès la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- **Allô enfance en danger : 119 ou 116 111.** C'est un numéro d'urgence qui accueille les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations.
- **Inter Service Parents : 01 44 93 44 93.** Ce sont des professionnels qui vous écoutent, vous conseillent et vous orientent, de manière anonyme et confidentielle pour vous aider si vous avez des difficultés avec votre enfant, du mal à gérer votre relation de couple, la famille, avec les grands-parents ou l'école.
- **SOS Parentalité : 09 86 87 32 62.** C'est un numéro gratuit pour pouvoir relâcher la pression quand vous en ressentez le besoin.
- **Les numéros de signalement des situations de harcèlement (3020) et de cyberharcèlement (3018)**
- **3114:** Numéro national de prévention du suicide



C

C

POMPIERS : 18

SAMU : 15

MÉDECINE DE GARDE : 116 117

CENTRE ANTIPOISON : 0 825 812 822

POLICE : 17

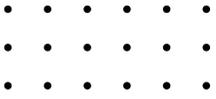
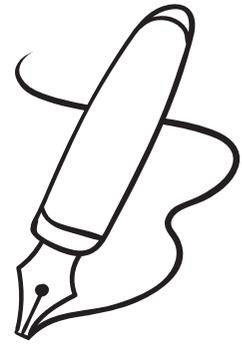
SECOURS depuis un tél. portable : 112

SECOURS pour les malentendants : 114



L

L



Handwriting practice lines consisting of ten horizontal black lines spaced evenly down the page.



E

LE CMPP EXPLIQUÉ AUX ENFANTS



Cette vidéo peut être utilisée par tous afin d'expliquer les missions du CMPP aux familles.

Elle permet une meilleure compréhension et facilite l'orientation.

Elle est en libre accès sur YouTube avec la possibilité de mettre des sous-titres en langue étrangère.



LES DIFFERENTES ANTENNES DU CMPP SÉVIGNÉ

CANTELEU

6, Ancienne Route de Duclair
76380 CANTELEU
02.35.36.37.79
cmpp.canteleu@lespep76.fr

LE HOULME

2, Rue Gilbert Grenier
76770 LE HOULME
02.35.76.03.47
cmpp.lehoulme@lespep76.fr

ROUEN

252, Boulevard Jean Jaurès
76000 ROUEN
02.32.10.76.50
cmpp.rouen@lespep76.fr

MAROMME

13, Place de l'Eglise
76150 MAROMME
02.35.74.45.75
cmpp.maromme@lespep76.fr

BARENTIN

6, Rue Emile Zola
76360 BARENTIN
02.35.91.18.18
cmpp.barentin@lespep76.fr

Suivez l'actualité de l'association et des CMPP

lespep76.fr

